

Délibération n° 2026/02/01 :

**ECOLOGIC : CONVENTION D'OFFRE UNILATÉRALE DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION
D'UN SYSTÈME DE VIDEO-PROTECTION**

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAIN, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : ECOLOGIC : convention d'offre unilatérale de concours pour l'acquisition d'un système de vidéo-protection

Pour assurer la sécurité des DEEE dans les déchèteries, les éco-organismes accompagnent les collectivités partenaires dans la mise en place de solutions concrètes et efficaces. Parmi ces solutions opérationnelles de protection des DEEE, la vidéoprotection, qui permet de réduire efficacement les vols et pillages dans les déchèteries, peut s'avérer relativement coûteuse pour les collectivités locales.

C'est pourquoi, les éco-organismes mettent en place un forfait à l'investissement destiné à la protection des DEEE par vidéoprotection, appelés Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Celui-ci est versé une seule fois et en intégralité pour toute la période d'application du barème (2022-2027), dans la limite de 70% de la facture (plafonnée à 3 500 € maximum).

Dans ce contexte, le Syvalorm a répondu à l'AMI D3E pour la déchèterie de Montaille/ Saint Calais, par une délibération le 27 juin 2025.

Les travaux ont été réalisés par la société BG Acces.

De ce fait, pour le versement du soutien, il est nécessaire de formaliser l'offre de concours avec le montant exact comme suit :

Déchèterie de Montaille :

Coût HT = 5 222,21 €

Nombre de caméras visualisant les DEEE : 3 caméras sur 5

Soit : $5\,222,21 \times (3/5) = 3\,133,33$ €

Ce montant est soutenu à 70% donc : $70\% \times 3\,133,33$ € = 2 193,33 €

Le montant de la participation pour la déchèterie de Montaille s'élève à 2 193,33€.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'offre de concours pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection et de valider le montant exact alloué par Ecologic pour la déchèterie de Montaille d'un montant de 2 193,33 € et l'AUTORISE à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026**

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Délibération n° 2026/02/02 :

PREVENTION : ASSOCIATION PERCHE NATURE – CONVENTION DANS LE CADRE DU PLPDMA

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoît GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : Prévention : Association Perche Nature – Convention dans le cadre du PLPDMA

Actuellement, l'association Perche Nature exerce des animations dans les établissements scolaires, depuis plusieurs années, pour sensibiliser les enfants et jeunes étudiants (primaires/ collèges/ lycées) au tri des déchets et gestion des déchets ménagers (biodéchets, compostage, prévention, etc ...).

Dans le cadre du plan local de prévention des ménagers et assimilés (PLPDMA), les membres de la CCES ont approuvé la mise en place d'une nouvelle convention, pour une durée de 3 ans (renouvelable) en complément, **pour la mise en place d'animations sur la gestion intégrée des biodéchets dans les cantines scolaires.**

Le tarif fixé est de 725 €/ établissement/ an, avec une intervention forfaitaire de 3 à 7 jours (selon les besoins/an).

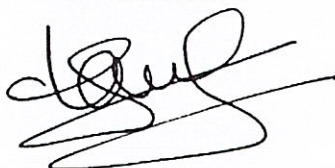
A titre d'information : un sondage a été réalisé auprès des écoles et, à ce jour, il serait envisagé l'animation dans 9 établissements (8 écoles et 1 EHPAD à titre expérimental). Le montant de cette prestation s'élèvera au démarrage à 6 525 €/ an pour 2026, et sera intégré dans le budget dédié à la « prévention » du PLPDMA.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, APPROUVE la mise en place d'une convention avec l'association « Perche Nature », pour une durée de 3 ans (reconductible), pour la mise en place d'animations sur la gestion intégrée des biodéchets dans les cantines scolaires et potentiellement EHPAD, et AUTORISE Monsieur le président à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026**

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260202-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Délibération n° 2026/02/03 :

FOURNITURE PAV : ACCORD AMIABLE SUITE A UN CONTENTIEUX

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoît GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : Fourniture PAV : accord amiable suite à un contentieux

Suite à un litige avec la société SULO, fournisseur des points d'apports volontaires (PAV) papiers, et la livraison de 40 PAV non conformes au cahier des charges (entraînant des soucis de solidité et sécurité) fin 2024, le SYVALORM a mis en demeure la société le 4 juin 2025.

Un accord écrit a été trouvé entre les deux parties, avec la livraison et échange de 40 nouveaux PAV papiers neufs. Ceux-ci ont tous été livrés à ce jour.

Toutefois, il s'avère que le syndicat doit procéder au retrait des PAV déjà installés sur le territoire et les remplacer pour les PAV neufs sécurisés. (cf. courrier du 3/09/2025 au prestataire : 29 PAV sur le terrain à cette date au minimum).

Le surcoût d'un échange de PAV est bien prévu au bordereau des prix du marché de collecte du SYVALORM, avec le titulaire Paprec (prix au 1/1/2026 : 106,04 € HT/ colonne).

La prise en charge de l'intégralité de ces surcoûts sera effectuée par la société SULO, conformément aux engagements écrits lors de cette procédure.

Par conséquent, le Syvalorm procédera prochainement aux multiples remplacements des PAV défectueux et établira une facturation à la société SULO.

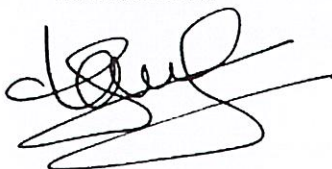
Les PAV non conformes seront regroupés sur le site technique du Ganotin (72120 Ecorpain) puis ils seront repris par la société SULO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, APPROUVE dans un 1^{er} temps, la prise en charge par le SYVALORM des surcoûts de remplacement des PAV défectueux de la société SULO, positionnés sur le territoire du syndicat et, dans un 2^{ème} temps, la refacturation directement à l'entreprise SULO et AUTORISE Monsieur le président à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026**

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Délibération n° 2026/02/04 :

CREATION D'UN EMPLOI « AGENT D'ACCUEIL EN DECHETERIES » A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2026 A TEMPS COMPLET 35H (DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE) ET SUPPRESSION DU POSTE DU GRADE D'ORIGINE

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : Création d'un emploi « agent d'accueil en déchèteries » à compter du 1^{er} mars 2026 à temps complet 35h (dans le cadre d'avancement de grade) et suppression du poste du grade d'origine

En raison d'un avancement de grade, il est nécessaire de créer un emploi d'agent d'accueil en déchèteries appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, ouvert au grade d'adjoint technique, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Il est proposé au comité syndical :

- la création à compter du 1^{er}/03/2026 d'un emploi permanent à temps complet 35 heures semaine, d'agent d'accueil en déchèteries appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C, ouvert au grade d'adjoint technique, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, dans le cadre des avancements de grade.

Cet emploi est donc ouvert :

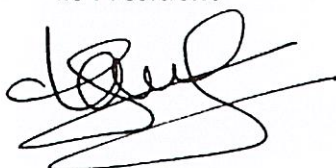
- Aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques : au grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ou d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C
- Aux contractuels de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire article L332-14 ou par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2°.
- la suppression à compter du 1^{er}/03/2026, d'un emploi permanent à temps complet 35 heures semaine sur un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (grade d'origine),

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la création d'un emploi permanent « agent d'accueil en déchèteries », conformément au code général des collectivités territoriales, à temps complet 35 heures, comme présenté ci-dessus, et de supprimer le poste du grade d'origine.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Délibération n° 2026/02/05 :

CREATION D'UN EMPLOI « AGENT CHARGE DES RELATIONS USAGERS – MATERIEL DE COLLECTE » A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2026 A TEMPS NON COMPLET 28/35^{ème} (DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE) ET SUPPRESSION DU POSTE DU GRADE D'ORIGINE

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : Création d'un emploi « agent chargé des relations usagers – Matériel de collecte » à compter du 1^{er} mars 2026 à temps non complet 28/35ème (dans le cadre d'avancement de grade) et suppression du poste du grade d'origine

En raison d'un avancement de grade, il est nécessaire de créer un emploi d'agent chargé des relations usagers – Matériel de collecte appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, ouvert au grade d'adjoint administratif, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Il est proposé au comité syndical :

- **la création à compter du 1^{er}/03/2026** d'un emploi permanent à temps non complet 28 heures semaine, **d'agent chargé des relations usagers – Matériel de collecte**, appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C, ouvert au grade d'adjoint administratif, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, dans le cadre des avancements de grade.

Cet emploi est donc ouvert :

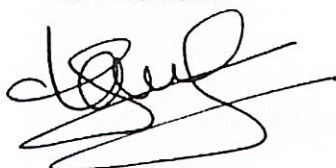
- Aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs : au grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C
- Aux contractuels de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire article L332-14 ou par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2°.
- **la suppression** à compter du 1^{er}/03/2026, d'un emploi permanent à temps non complet 28 heures semaine sur un poste d'adjoint administratif (grade d'origine),

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, ACCEPTE la création d'un emploi permanent « d'agent chargé des relations usagers – Matériel de collecte », conformément au code général des collectivités territoriales, à temps non complet 28 heures, comme présenté ci-dessus et de supprimer le poste du grade d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Délibération n° 2026/02/06 :

SUPPRESSION DE POSTE « COORDINATEUR DES DECHETERIES »

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : Suppression de poste « coordinateur des déchèteries »

Le Comité Social Territorial saisi le 26/02/2026 a émis un avis favorable à l'unanimité

Depuis mars 2024, l'emploi de coordinateur des déchèteries, créé et modifié par les délibérations n°2012/11/16 du 30/11/2012 et n°2022/10/11 du 21/10/2022, a évolué à la suite d'une réorganisation des services, modifiant les missions et l'intitulé de l'emploi, en responsable service déchèteries - Pôle technique, ainsi que le cadre d'emploi vers la catégorie hiérarchique B.

En conseil du 5 décembre 2025, un emploi permanent « Responsable service déchèteries - Pôle technique » a été créé à compter du 1^{er} mars 2026, à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des techniciens : au grade de technicien, de technicien principal de 2^{ème} classe ou de technicien principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B.

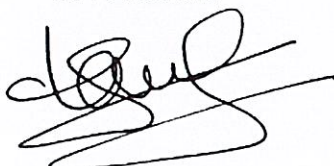
L'emploi de coordinateur des déchèteries sera supprimé à compter du 1^{er} mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la suppression de l'emploi permanent « Coordinateur des déchèteries » à compter du 1^{er} mars 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Délibération n° 2026/02/07 :

ORGANIGRAMME AU 1^{ER} MARS 2026

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : Organigramme au 1er mars 2026

➤ *Voir l'annexe 1 (en pièce jointe) : Organigramme*

Le Comité Social Territorial saisi le 26/02/2026 a émis un avis favorable à l'unanimité

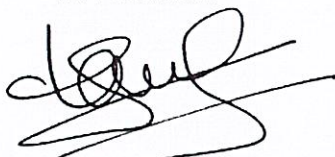
La dernière actualisation de l'organigramme a été présentée en conseil du 22 mars 2024. Depuis des changements ont eu lieu dans les services, nécessitant des créations et des suppressions de postes, conduisant à une actualisation de l'organigramme de Syvalorm à compter du 1er mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, APPROUVE l'organigramme présenté.

Fait et délibéré en séanceles, jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



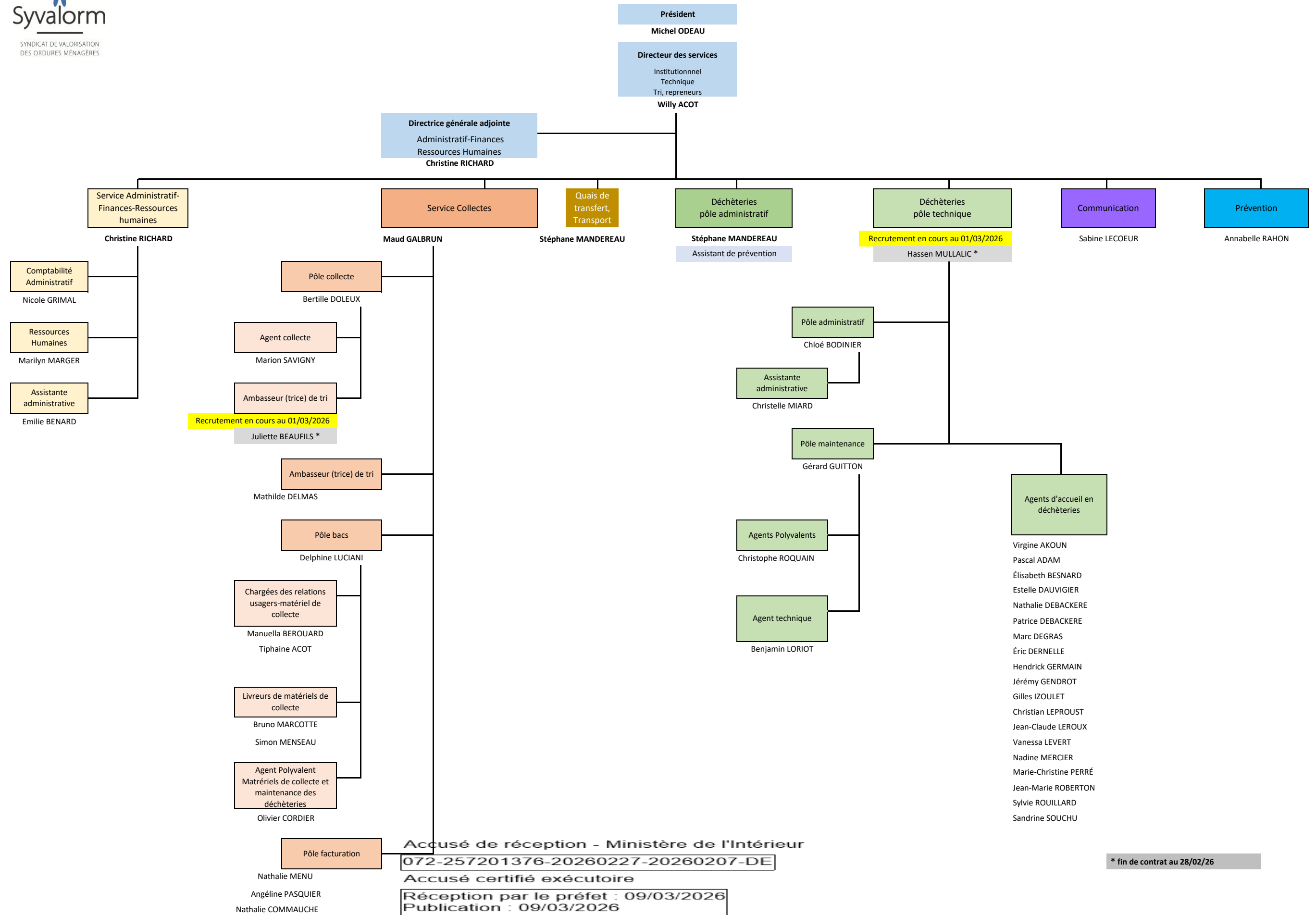
Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 072-257201376-20260227-20260207-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026

* fin de contrat au 28/02/26

Délibération n° 2026/02/08 :

CDG 72 : ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE DE LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPIILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : CDG 72 : Adhésion au service d'assistance de la psychologue du travail

Vu :

- ✓ Le code général des collectivités territoriales,
- ✓ le code général de la fonction publique,
- ✓ le code du travail,
- ✓ le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- ✓ le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- ✓ la délibération du 28 avril 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion adoptant la convention d'adhésion au service d'assistance du psychologue du travail.

Le président

- rappelle que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé physique et mentale des agents du fait de leur travail.
- indique que le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités affiliées qui en font la demande les services d'un psychologue du travail pour les accompagner dans ces démarches.
- expose que l'accès à ce service nécessite l'adoption d'une délibération puis la signature d'une convention d'adhésion, jointe à la présente délibération.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès du Centre de gestion de la Sarthe l'adhésion à son service d'assistance du psychologue du travail,
- d'accepter les conditions tarifaires telles que présentées dans la convention jointe à la présente délibération,
- que les crédits seront inscrits au budget,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion au service et ses éventuels avenants ou tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Délibération n° 2026/02/09 :

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) : AJUSTEMENT DE LA PROVISION EN 2026

Date de convocation 12/02/2026

Date d'affichage 12/02/2026

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN, Jocelyne ANGERS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Michel ODEAU, Régis BREBION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Francis BOUSSION.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoît GUILLIN, Victorien POTTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE : Eric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Thierry PAPILLON, Christian VIDAL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Yves BELOEIL, Catherine MONNIER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Me CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mr Francis BOUSSION

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Stéphane MANDEREAU, Hassen MULALIC, Emilie BENARD.

Mr GAUTHIER Laurent est nommé secrétaire de séance

OBJET : Compte Epargne Temps (CET) : Ajustement de la provision en 2026

La délibération n° 2019/03/11 du conseil syndical du 22 mars 2019, fixe les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET) pour le personnel du Syvalorm.

Le Compte Epargne Temps permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés dans le cadre des modalités définies dans le Règlement d'application du CET.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du Compte Epargne Temps induit

- par la mise en place de personnels de remplacement
- ou par le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur,
- ou par la monétisation des jours,

il convient de constituer des provisions budgétaires conformément à la nomenclature comptable M57.

Par délibération n° 2025/03/20 du conseil syndical du 21 mars 2025, une provision pour risques et charges a été constituée en 2025 pour un montant de 109 347€.

La provision constituée est ajustée annuellement en fonction de l'évolution de la charge potentielle. Elle donne lieu à une reprise en cas de réalisation du risque ou lorsqu'il n'est plus susceptible de se réaliser.

Les congés accordés au titre du CET :

- Jusqu'au 15^{ème} jour : sont obligatoirement pris en congés
- Au-delà du 16^{ème} jour : peuvent être monétisés

Année	Effectif	CET ouverts	CET Jours épargnés	CET au delà du 16ème	Provision
1er/01/2025	45	40	616,00	225,75	109 347 €
1er/01/2026	47	45	700,00	255,25	
Evolution	2	5	84,00	29,5	
	4,44%	12,50%	13,64%	13,07%	

Au 1er/01/2026	Nombre de jours	En mois	Coût collectivité	
Maintien en CET = CP pris par l'agent - remplacement	700,00	32,3	123 760 €	
Conversion en point retraite RAFP (pour les fonctionnaires)	255,25	11,8	11 691 €	
Indemnisation paiement à l'agent	255,25	11,8	25 844 €	
Maintien en CET = CP pris par l'agent - remplacement	255,25	11,8	48 549 €	
Maintien en CET obligatoire (15 jours) = CP pris par l'agent - remplacement	444,75	20,5	75 212 €	
Au 1er/02/2026 (retour des choix des agents)				
Conversion en point retraite RAFP (pour les fonctionnaires)	0	0	0 €	
Indemnisation paiement à l'agent	0	0,00	0 €	
Maintien en CET obligatoire (15 jours) = CP pris par l'agent - remplacement	700,00	32,3	123 760 €	Montant de la provision en 2026

La charge potentielle pour la mise en place de personnels de remplacement est de 123 760 € pour l'année 2026. Il est proposé d'ajuster la provision en 2026 d'un montant de 14 413€ (123 760€ - 109 347€)

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** l'ajustement de la provision pour risques et charges permettant de couvrir le financement du Compte Épargne Temps (C.E.T.) dans la collectivité pour l'année 2026, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 2 mars 2026

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Laurent GAUTHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260227-20260209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026